

CHARTRE QUALITÉ DE L'OFFRE DE FORMATION

Renaissens Consulting SAS

22 Chemin de Brioudes

31600- MURET

Organisme de formation continue enregistré sous le n° 73 31 04856 31 - Préfecture de Midi-Pyrénées

S'engage en tant qu'organisme de formation à respecter les principes attendus en matière de qualité de l'offre de formation, et s'engage à faire reconnaître et développer le professionnalisme de ses formations :

- ❖ RESPECTER LES PRINCIPES FONDAMENTAUX ATTACHES A LA QUALITE DES FORMATIONS DELIVREES
 1. Proposer des actions de formation adaptées au besoin de l'apprenant
 2. S'inscrire dans une obligation de moyens pour permettre à l'apprenant d'acquérir les compétences visées
 3. Valoriser les acquis de l'apprenant
 4. Concourir à la transparence des pratiques de formation professionnelle
 5. Respecter les obligations réglementaires et les conditions de gestion des organismes financeurs (OPCA) le cas échéant.

- ❖ RESPECTER LE DECRET QUALITE N°2015-790 DU 30 JUIN 2015 ET LES SIX CRITERES ASSOCIES :
 6. L'identification précise des objectifs de la formation et son adaptation au public formé.
 7. L'adaptation des dispositifs d'accueil, de suivi Pédagogique et d'évaluation aux publics de stagiaires.
 8. L'adéquation des moyens pédagogiques, techniques et d'encadrement à l'offre de formation.
 9. La qualification professionnelle et la formation continue des personnels chargés des formations.
 10. Les conditions d'information du public sur l'offre de formation, ses délais d'accès et les résultats obtenus.
 11. La prise en compte des appréciations rendues par les stagiaires.

Ces principes, résolument opérationnels et tournés vers l'apprenant, concernent toutes les formations délivrées par l'organisme de formation



Eric SANNER

Gérant